

K 21.11.07

Association des Parents d'Elèves
de l' Ecole des Charmilles
Comité, c/o Mireille Smulders
27 rue Charles-Giron
1203 Genève

A l'attention du
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 13 novembre 2007

Sécurisation du passage piéton situé Av. d'Aïre No 3

Monsieur le Président,

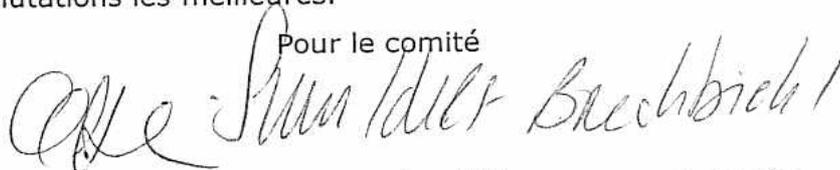
Il y a deux ans environ une mère s'est adressée au service des écoles pour exprimer son inquiétude face à la traversée non-sécurisée de l'avenue d'Aïre juste devant une des sorties principales du préau de l'Ecole des Charmilles. Elle a demandé une patrouille scolaire pour cet endroit. La réponse était négative avec l'explication que les enfants pouvaient faire le détour de quelques mètres pour traverser la rue là où se trouvent un feu et une patrouille scolaire. Pourtant, le feu se trouve à une quarantaine de mètres seulement du passage piéton en question, c'est vrai, mais dans la direction opposée au chemin que la plupart des élèves sortant de cette sortie de l'école prennent en se rendant à la maison. La mère, pas satisfaite de cette réponse, s'est adressée à la gendarmerie (poste de la Servette) qui lui a confirmé qu'il s'agissait d'un endroit particulièrement délicat (voire esquisse en annexe) et qui lui a promis de prendre ça en main. C'était en juin 2007 environ. Silence total depuis.

Les personnes qui vous adressent cette pétition sont d'avis qu'il faut absolument sécuriser ce passage piéton directement devant la sortie de l'école qui se situe du côté du préau dit « des petits », qui n'est même pas protégé par un feu et qui est particulièrement dangereux pour les raisons suivantes:

- Il y a des places de stationnement à gauche qui couvrent la vue, un adulte doit se pencher en avant pour voir les voitures qui s'approchent; un enfant n'y voit rien avant de se lancer dans la rue.
- Il y a une desserte pour les habitations et le parking de l'école parallèle à la voie principale. Il est difficile de s'en rendre compte, mais les voitures arrivent d'une direction inattendue. En outre, un poteau bloque l'entrée au parking des enseignant(s), qui doivent sortir de leur voiture à cet endroit précis pour libérer le passage, fait qui complique encore la situation.
- Les automobilistes venant de la direction du centre-ville surgissent directement du carrefour des Charmilles et accélèrent juste devant le passage piéton.
- Le trottoir côté Planète Charmilles est très étroit et bloqué par une barre destinée à empêcher les voitures à entrer sur la place. Par ailleurs, des buttes empêchent le stationnement, mais rendent l'accès encore plus difficile pour des mères avec poussettes ou des personnes âgées avec un caddie.

En vous priant de traiter cette affaire avec toute la diligence qu'elle mérite nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour le comité



Annexes:

- Copies des lettres échangées entre le service des écoles et une mère d'élève concernant ce sujet
- Plan de situation
- Pétition munie de 40 signatures

copie

Service des écoles et institutions pour l'enfance
7, rue de l'Athénée
Case postale 243
CH-1211 Genève 12

Genève, le 20.6. 2005

Concerne: Patrouilleuse scolaire à l'entrée de l'École des Charmilles, préau des petits (écoles enfantines et premières classes primaires), Avenue d'Aire

A l'attention de la /du responsable de l'emplacement des patrouilleuses scolaires

Monsieur/Madame,

Les soussigné(es), parents d'élèves de l'École des Charmilles, vous prient de considérer l'emplacement d'une patrouilleuse scolaire **au passage piéton qui traverse l'Avenue d'Aire à la hauteur de la Place de l'Europe**, juste en face de l'entrée au préau de l'école, pour les raisons suivantes:

- Depuis qu'un feu a été installé à l'Avenue de Châtelaine à la hauteur de la station d'essence COOP, **le parcours le plus direct** aux logements situés Rue Guye, Rue R.-J. Pasquier, Rue de Bourgogne et Rue du Dauphiné passe par cet endroit; il y a donc plus d'enfants qui prennent cet itinéraire qu'avant,
- Il s'agit d'**un endroit particulièrement dangereux**, car il y a des voitures garées à gauche qui prennent la vue aux enfants et les conducteurs sortant du feu du carrefour des Charmilles sont en pleine accélération,
- C'est un double passage où on ne se rend souvent pas compte des voitures tournant à gauche depuis le carrefour pour continuer sur la ruelle de desserte à côté de l'école,
- Des deux côtés de la rue, l'espace sur le trottoir est petit et mal aménagé.

Pour toutes ces raisons, nous n'osons pas laisser nos enfants aller à l'école non accompagnés. Nous vous prions donc de placer une patrouilleuse scolaire à cet endroit pour la rentrée 2005, ce qui nous faciliterait beaucoup la vie quotidienne et augmenterait considérablement la sécurité de nos enfants.

En vous remerciant d'avance de votre engagement en notre faveur nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos considérations plus distinguées.

copie

M P. Chiararia
Service des écoles et institutions pour l'enfance
7, rue de l'Athénée
Case postale 243
CH-1211 Genève 12

Genève, le 7.10. 2005

Concerne: Votre réponse à ma demande du 20 juin pour une patrouilleuse scolaire à l'entrée de l'Ecole des Charmilles, préau des petits (écoles enfantines et premières classes primaires), Avenue d'Aire

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre réponse négative à ma demande et je vous remercie pour vos explications par téléphone il y a un mois en ce sujet. Je ne peux que répéter qu'il est d'une importance primordiale de sécuriser le passage piéton directement devant la sortie de l'école qui est côté du préau des petits, qui n'est même pas protégé d'un feu et qui est très dangereux car il y a des parkings à gauche qui couvrent la vue, un adulte doit se pencher en avant pour voir s'il y a des voitures qui s'approchent. En plus, il y a la petite rue en parallèle qui donne accès aux parkings et dont on ne se rend presque pas compte, mais où il y a des voitures qui arrivent d'une direction inattendue.

Je suis toujours en contact avec d'autres parents d'élèves qui soutiennent mon initiative. Je vous prie donc de reconsidérer l'emplacement d'en moins une patrouilleuse scolaire **au passage piéton qui traverse l'Avenue d'Aire à la hauteur de la Place de l'Europe et de l'église catholique**. Les raisons que je vous ai données dans ma lettre de juin restent valables.

Je ne demande pas de personne supplémentaire, mais je vous prie de considérer si on pouvait déplacer des patrouilleuses qui sont actuellement placées à très peu de distance aux deux feux du carrefour des Charmilles. Ce n'est pas que je ne veux pas faire marcher mes enfants un peu plus loin, mais qu'il s'agit d'un endroit objectivement très dangereux à la sortie immédiate de l'école. Le passage au carrefour est déjà protégé par un feu. L'exemple de la rue des Charmilles, où deux patrouilleuses sont placées au début de la rue aux feux, et même pas cent mètres plus loin il y en a encore deux au prochain passage piéton, me montre qu'en principe vous vous engagez dans des endroits comparables.

En attendant votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur, mes considérations les plus distinguées.

Claudia Heberlein

Pièce jointe : plan de situation



Ville de Genève

Service des écoles
et institutions pour l'enfance

Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Genève, le 5 juillet 2005

PC/msd

copie

Madame
Claudia Heberlein Simonett
Rue de Bourgogne 12b
1203 Genève

à la réponse

Concerne : Demande d'un dispositif de protection par patrouille scolaire

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 27 juin dernier, lequel a retenu toute notre attention.

Une visite sur place a amené les éléments suivants :

- il existe une protection par une patrouilleuse scolaire des passages piétons (avec feux) situés sur la place des Charmilles au débouché de l'avenue d'Aire ;
- les passages piétons déjà protégés sont accessibles par un trottoir et ne rallongent que de quelques mètres le parcours idéal que vous décrivez.

En tout état de cause, il ne nous semble pas utile de doubler un dispositif déjà existant. Toutefois, nous adressons copie de notre échange de courrier à l'Office des Transports et de la Circulation pour qu'il étudie l'opportunité de protéger le passage piétons concerné par des feux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Déplacement
DIP

P. Chiararia
Paolo Chiararia
Adjoint de direction

418 48 17

brigade

Copie à : Office des Transports et de la Circulation - DIAE



Ville de Genève

Service des écoles
et institutions pour l'enfance

Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Genève, le 12 octobre 2005
PC/bdr

copie

Madame
Claudia HEBERLEIN-SIMONETT
Rue de Bourgogne 12b
1203 Genève

Concerne : Avenue d'Aire / Place des Charmilles
Dispositif de protection

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 octobre dernier qui a retenu notre meilleure attention.

L'Office des transports et de la circulation nous ayant informés qu'aucune mesure de signalisation ne sera mise en place, nous avons sollicité une enquête de la Brigade d'éducation et de prévention. Celle-ci nous indiquera s'il y a lieu de modifier le dispositif de protection par la patrouille scolaire existante.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Paolo CHIARARIA
Adjoint de direction

Situation Ecole des Charmilles : Passages piéton, patrouilleuses scolaires

